

*Les subsides*

Je crois que mon temps de parole est écoulé. Je voulais parler plus en détail des restrictions budgétaires, mais je le ferai une autre fois.

[Français]

**M. le vice-président:** A l'ordre! Comme il est 17 heures, il est de mon devoir de faire savoir à la Chambre qu'en vertu des

dispositions de l'article 62(11) du Règlement, les délibérations relatives à la motion sont terminées.

La Chambre s'ajourne à 11 heures lundi, conformément à l'article 2(1) du Règlement.

(La séance est levée à 17 heures.)

---